

57° annata Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046 **ISSN 1262** Dispensé de timbrage

www.arritti.corsica



p. 3

Crise du logement et spéculation touristique Jacobinisme aveugle... ou complice?

La Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna, le 2 mars 2022 dans la prison centrale d'Arles, a rendu son rapport ce 30 mai 2023. Quelque 218 pages pour résumer 37 auditions des 71 personnes entendues. Il suffit de lire le sommaire pour ressentir tout le trouble et la colère que cette agression a suscité, et continuer de susciter. Commission À lire en p.4-5 d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna e rapport



Younous Omarjee sur le Pacte pour les îles « Notre entreprise est historique »

Retraites, institutions, lutte contre la mafia Le groupe Liot en action



U chì piacè

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnifiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli».

A gallina cù l'ove in oru



à campatu ind'un pullinaghju di Valle di Mezana, una gallina un pocu strana...

Tutte e matine facia un ovu in oru...

Madama Gallò-Gallì, si valìa un tisoru. Cù un tal'ovu ci hè da campà di Gran'Signore.

Ci hè da cumprà, si t'ai calculatu, ottu porri, sei zucchette, duie melinzane à u marcatu.

È sè tù ti sai misurà in le spese, poi quasi magnà a ligusta, una volta à u mese...

Ma u paisanu di divintà riccu era in tichju, vulìa a so villà in Toga, o in Purtichju, o forse à e Sanguinare o à Santa Lina.

Senza più riflette, hà strippatu a gallina...

Avìa pigliatu u viziu di certi imprisarii, chì vòlenu divintà prestu prestu milliardarii...

Ovu in oru, hà compiu d'avenne.

Cridìa di truvà un tisoru, hà truvatu e so antennee. Addiu l'oru, adieu le pèse, varca el flous, di a gallina si n'hà fattu un couscous...

Muralità

In Francia hè più miraculosu u Tisoru... Hè un gallu, chì face l'ove in oru. ■



Accapu di a reddazzione

Impiastru

iù di 460 millioni di tunnellate di lozzi di plàsticu sò prudutti in u mondu, trè volta di più chì 25 anni fà, è si dice ch'ellu ci ne serà trè volta di più da quì à 25 anni. Vale à dì chì saremu à più d'una milliarda di tunnellate!... Sò 55 millioni di tunnellate prudutti in Auropa. Si dice dinù chì 80% di sti prudutti ghjittati anu menu d'un annu, è 40% anu menu d'un mese, vale à dì a stupidezza di a situazione! Solu 9% sò riciculati. 19% sò brusgiati, impuzzichendu l'aria chè no rispiremu, è 50% sò lampati ind'è i rumènzulaghji per esse sottuterrati. Torna una scimità di mezu mondu! È parechji sbòccanu ind'è u mare. Tuttu ciò chì finisce ind'è l'ambiente, in tarra, in i fiumi, a piossa, u mare, si ritrova un ghjornu o l'altru ind'è l'oceani in microplastichi. Ghjè cume sè ogni abitanti di a pianetta sputava ind'è u mare 21.000 pezzatelli chjuchi chjuchi inferiori à 5 millìmetri (i peghji per l'ambiente) chì raprisèntenu 237 volte u pesu di a torra Eiffel! Ghjè dì torna u stumacheghju! A pruduzzione di plàsticu raprisentava in u 2019 1,8 milliarda di tunnellate di gaz carbonu! Un prezzu carbonu ch'hà da duppià da quì à u 2060! Omu ritrova plàsticu ind'è u nostru sangue. Si ne trova dapertuttu, ind'è l'aria, ind'è l'acqua, ind'è a terra, ind'è l'animali è sin'à ind'è a carna umana! Un scempiu pè a biodiversità, ma dinù pè a salute di a ghjente. Perch'è cuntènenu addittivi chìmichi pùzzichi chì danu u càncaru o chì sò periculosi assai pè a salute.

D'aprile scorsu, u G7, vale à dì i 7 paesi i più industrializati di u mondu, anu decisu di riduce à zeru i plàstichi sputati ind'è l'ambiente da quì à u 2040. Serìa una bona! Ma ùn basta micca, ci vole un accunsentu à u livellu di a pianetta

À pàrtesi di stu 29 di maghju in Parigi, 175 Stati, cù pulìtichi, imprese, associ è scientifichi, s'aduniscenu sott'à a rispunsabilità di l'Urganisazione di e nazioni unite per mette in ballu un Trattatu internaziunale di lotta contr'à st'impiastru. Spèranu ghjunghje à un accordu da quì à u 2024. U scopu in vera hè di piantà cumplettamente u righjettu di u plàsticu ind'è l'ambiente. Vale à dì d'arrestà di fabricanne. L'inghjochi sò maiò, pè a pianetta, ma dinù per l'ecunumìa mundiale, chì, daretu à u plàsticu si sà ch'ellu ci sò tutti l'industriali di u petroliu! Riduce a pruduzzione di plàsticu vole dì riduce u pesu di ste multinaziunale di l'energie fussile.

50 Stati, frà i quali l'Unione aurupea, paesi africani, paesi asiàtichi mèttenu in mira u più altu livellu d'ambizione. Mà i Stati Uniti, a China, chì sò grossi pruduttori di plàsticu, è i Stati pruduttori di petroliu, un sò micca d'accunsentu... Omu s'aspetta dunque à battaglie dure per sti neguziati!

Un espluratore francese, Luc Boisnard, hà fattu sapè a settimana scorsa avè truvatu cù a so squadra 1,6 tunnellata di plàsticu in cima à l'Himalaya! «Hè una vera rumènzula, daretu à tutti i scòglii omu trova buttiglia d'ossigena, cunserve, tendoni, scarpi, ghjè un veru stumacheghju!» dice l'omu. U so scopu hè di caccià tutta sta mullizzerìa di e cime. Un operata chjamata Himalayan Clean-up. Ghjè dì torna l'urgenza di truvà un accordu à u livellu di e Nazioni.

Fabiana Giovannini.

Cap'articulu Par François Alfonsi



Crise du logement et spéculation touristique

Jacobinisme aveugle... ou complice?

Les documents préparatoires à la réunion du Comité stratégique du 25 mai **2023** entre la représentation de la Corse et l'État. finalement reportée au dernier moment au 7 juin pour cause d'indisponibilité de Gérald Darmanin en raison de la mort de trois gendarmes dans sa ville de Roubaix, sont à l'image du discours iacobin habituel de l'administration française, d'apparence égalitaire, en réalité discriminatoire.

'argumentaire se déroule, implacable, chiffres à l'appui, destiné à alimenter la réunion consacrée à la thématique «urbanisme, foncier, logement». Trois documents sont ainsi produits: «Diagnostics et dispositifs existants», «Analyse des propositions formulées en février 2023» et «Présentation des travaux en cours».

S'agissant des prix du foncier en Corse résumés dans le document de diagnostic, ils sont ainsi «comparables avec les prix pratiqués sur le littoral de Bretagne, de l'Atlantique et de la Manche» pour les surfaces inférieures à 1.000 m², « toujours inférieurs à ceux du littoral méditerranéen» entre 1.000 et 2.500 m², et équivalents à ceux du littoral méditerranéen «au-delà de 2.500 m²».

Le ministère poursuit sa comparaison entre le «contexte insulaire» et les «départements littoraux de l'Hexagone» en matière de logement et d'habitat. Ainsi, un loyer moyen à Aiacciu est comparé avec Cannes et Antibes; à Bastia, il l'est avec Saint Malo, Grasse et Bayonne, amenant la même conclusion: c'est comparable à la Corse. Il faut comprendre le ressort profond de ces comparatifs: «puisque Aiacciu n'est pas plus cher que Cannes, il n'y a aucun problème particulier en Corse!» Ce que le raisonnement jacobin ignore délibérément, c'est que Cannes et les communes comparables accueillent 10% de la population provençale quand Aiacciu, Bastia et les communes concernées par les prix touristiques abritent 90% de la population corse! Et que, comme la Corse est une île, les Corses modestes, qui sont la grande majorité, comme ils ne peuvent faire face à un tel coût de la vie, n'ont plus qu'une option: quitter la Corse et accomplir ainsi la disparition du peuple corse!

En quelques générations la machine administrative française aurait alors accompli son dessein à l'égard du peuple corse, d'abord en créant les conditions de l'exil par la pauvreté (années 50), et désormais en répandant sans régulation une richesse spéculative qui

crée à nouveau les conditions de l'exil des Corses les plus modestes qui ne peuvent faire face aux conditions de l'accès à la terre pour s'enraciner dans leur île, et cela même quand ils héritent de leurs aïeux.

C'est cette spirale de dépossession que l'autonomie devrait nous permettre de conjurer. Mais, visiblement, l'administration centrale est imperméable à une telle considération! Le second document - « Analyse des propositions formulées» – est l'illustration même de ce déni. Aménager les règles pour sortir de l'indivision? «Cette proposition est contraire aux textes du code Civil». Aménager les règles des donations pour faciliter la transmission des biens? «Elle introduit une inégalité de traitement entre les citoyens ». Créer une obligation d'utilisation comme résidence principale dans le cadre d'une acquisition? «C'est une atteinte au droit de la propriété qui ne peut être justifiée que par un objectif d'intérêt général à valeur constitutionnelle». Dont la sauvegarde du peuple corse ne fait bien sûr pas partie! Proposition de loi de Jean Félix Acquaviva? Elle fait «apparaître des risques d'inconstitutionnalité au regard de l'égalité devant la loi », et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires «peut paraître confiscatoire».

La lecture de ces documents laisse pantois. On attendait dans ce dialogue une attitude constructive. On récolte une langue de bois jacobine aux résonnances délibérément technocratiques.

Il est plus que temps de redonner sa place à une démarche politique. Car l'autonomie a un but essentiel: donner suffisamment de liberté au peuple corse pour qu'il puisse, par exemple à travers un statut de résident, construire son avenir sur sa terre.

nº 2797 • 1u di ghjugnu 2023 ARRITTI • 3



Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Les grandes lignes du rapport

La Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna¹, le 2 mars 2022 dans la prison centrale d'Arles (il est décédé le 21 mars, après 18 jours de coma), a rendu son rapport ce 30 mai 2023. Arritti a reçu tardivement, au moment de son bouclage, ce rapport. Nous aurons l'occasion de revenir sur ses enseignements et ses 29 recommandations². En attendant, en voici les grandes lignes.

uelques 218 pages pour résumer les 37 auditions des 71 personnes entendues. Il suffit de lire le sommaire pour ressentir tout le trouble et la colère que cette agression a suscité et continue de susciter. Une détention exemplaire jamais prise en considération, les zones d'ombre et autres restrictions du statut DPS et ses conséquences inacceptables sur le droit à la vie familiale d'un détenu «marqué au fer rouge», la gestion «erratique, voire permissive du parcours carcéral de Franck Elong Abé», «l'échec manifeste de la prise en charge de l'individu», le «trou noir administratif», les défaillances et défaut de vigilance généralisés, le «cas unique en son genre» de l'agresseur, les dysfonctionnements «qui auraient dû alerter l'administration pénitentiaire», « des conditions de travail et de sécurité inquiétantes », « une agression d'une extrême violence qui s'est prolongée de façon inexplicable», un système de vidéosurveillance «inexploitable le jour de l'agression », « une mauvaise appréciation de la dangerosité de l'agresseur» aggravée par «une circulation imparfaite de l'information », l'alerte la veille du drame « portée trop tardivement à la connaissance de la commission d'enquête», «un manque de réactivité déconcertant », une « confusion générale inacceptable» et des «contradictions inexplicables », une gestion de l'islamisme radical «inaboutie», la «situation alarmante des violences» en prison, des « dispositifs de prise en charge dépassés », etc., etc.

Quelles seront les suites de ce rapport?

Politiques? Judiciaires? Administratives? On veut espérer, toujours, puisque l'irrémédiable a été commis, que cette affaire qui est aussi le résultat de trop de haines accumulées, servira à la construction de la paix entre la Corse et Paris. Yvan Colonna est mort, rien n'apaisera la douleur des siens et l'injustice ressentie dans l'île, mais des leçons d'histoire peuvent – doivent – être tirées.

« Vérité, justice et démocratie »: dans son avant-propos, le président de la commission, fait en quelque sorte une synthèse en une douzaine de pages des constats faits par la commission tout au long de son enquête.

D'abord, le traitement inique à l'encontre d'Yvan Colonna organisant «de manière continue au fil des ans » une obstruction « de nature politique et administrative » à son rapprochement dans l'île. Ce n'est pas pour rien que cette situation introduit le rapport, car incontestablement, elle conduit «à l'application effective d'une double peine pour lui et sa famille. Et nous le savons malheureusement tous aujourd'hui, à une triple peine, celle de mourir en prison par agression» dénonce Jean Félix Acquaviva qui cible «une "doctrine" politique et administrative particulière», «appliquée avec une continuité inébranlable au plus haut niveau de l'État, de certaines sphères de la haute administration, en particulier au niveau de la Chancellerie, de l'administration pénitentiaire, du parquet et des juridictions anti-ter-

Quelles que soient les conclusions de

l'enquête judiciaire en cours, «la gestion administrative et politique d'Yvan Colonna a conduit, d'un point de vue moral et déontologique, à sa mort».

Le drame du 2 mars est à « restituer dans l'histoire longue, celle des relations conflictuelles de la Corse avec la République » affirme aussi le président. « Depuis 25 ans bien entendu, date de l'assassinat du préfet Claude Érignac, mais aussi bien au-delà. Depuis plus de 60 ans. Avec une cohorte de drames accompagnant un problème politique encore non résolu à ce jour. Je veux donc avoir une pensée émue aussi pour toutes les familles endeuillées, celles des militants, des civils, des gendarmes. Il ne peut y avoir dans notre esprit de hiérarchie des peines et des douleurs ».

Yvan Colonna et Franck Elong Abé étaient tous deux soumis au statut de DPS. L'agresseur était aussi signalé terroriste islamiste. «Il n'existe que 225 DPS en France sur 70 000 détenus. Nous sommes donc sur une analyse des petits nombres » note Jean Félix Acquaviva, et «le statut de DPS implique surtout des obligations de surveillance accrue vis-à-vis des détenus concernés, ce qui n'a pas été respecté ».

«La gestion du parcours carcéral et des demandes de levée du statut de DPS d'Yvan Colonna a été excessivement rigoureuse, de nature politique, inversement proportionnelle à son comportement en détention jugé très correct et fortement conditionnée aux faits pour lesquels il était incarcéré». À l'opposé, Franck Elong Abé, connu comme «haut du spectre» « n'est donc pas un terroriste islamiste lambda parmi ceux en détention en France». Or, «il a bénéficié d'une "mansuétude" à ce stade encore inexpliquée».

Cette « différence de traitement incontestable » laisse « une grande interrogation » d'autant que la centrale d'Arles est « très sécurisée dans son fonctionnement. Tous les manquements et dysfonctionnements, toutes les défaillances qui se sont faits jour dans ce drame prennent donc une toute autre dimension. Et creuse l'interrogation ».

«Tout cela concourt à reconnaître sur l'histoire longue une gestion politique» du parcours d'Yvan Colonna dénonce encore Jean Félix Acquaviva. Ceci est à rapprocher des «trois procès le concernant, faisant apparaître une logique à sens unique au mépris d'éléments tangibles, mais aussi des procédures et des droits de la défense» ainsi que «la vive atteinte à la présomption d'innocence lors de l'arrestation».

«Factuellement, le droit au rapprochement familial a été bafoué» dit encore le président qui affirme y voir «l'ombre d'une "vengeance d'État" qui ne disait pas son nom. Du fait des travaux de cette commission d'enquête parlementaire et de ce rapport, c'est aujourd'hui une réalité, à mon sens, difficilement contestable».

En comparaison, «la gestion du parcours de Franck Elong Abé laisse pantois». cette «situation inadmissible» suffit «à fonder la grande interrogation qui taraude nombre de personnes, de démocrates, en Corse et ailleurs».

Le président relève aussi les distorsions dans l'information entre d'une part le PNAT³ «"meneur de jeu" de la distribution en aval vers l'administration et du renseignement pénitentiaire de l'information et des renseignements sur l'individu qui lui ont été transmis par la DGSE», et « les agents de la centrale d'Arles, la direction de l'établissement et les membres de l'inspection générale de la Justice ayant réalisé l'inspection de fonctionnement peu après les faits». « Un grand écart, à mon sens inexplicable pour l'heure, s'est créé» note Jean Félix Acquaviva.

«Il est le seul parmi ceux qui n'ont pas fait l'objet d'évaluation en QER sur plusieurs années à ne pas l'avoir été pour des raisons réglementaires normales et identifiées. Il est aussi le seul détenu à la fois DPS et TIS à occuper un emploi au service général avec liberté de mouvement».

«À ce stade, si l'on s'exerce à faire la somme de l'ensemble des incohérences et actes de gestion contraires à ce qui aurait dû se passer concernant Franck Elong Abé se dessine une trajectoire qui ne peut qu'interpeler tous ceux en recherche de vérité dans ce dossier» constate encore le président de la commission.

Jean Félix Acquaviva cible ainsi tous ceux qui expliquent les faits comme «produit

de hasards malheureux, sans responsabilités fonctionnelles et humaines». Il accuse: «La mise en miroir de leurs argumentaires et positionnements lors de cette enquête parlementaire aboutit à un tableau sans concessions et cruel les concernant, un tableau sans appel: leur responsabilité morale, déontologique, politique est engagée dans ce qui a pu se produire par les conséquences de leurs actes et décisions, nonobstant les conclusions à venir de l'enquête judiciaire».

Pour Jean Félix Acquaviva «cet assassinat reste du domaine de l'affaire d'État».

Peut-on considérer qu'« il y a eu préméditation?» s'interroge Jean Félix Acquaviva qui développe le fait que Franck Elong Abé semble au courant des défaillances de la vidéosurveillance. Pour lui, « ce simple constat ouvre aussi la voie au questionnement d'un degré d'organisation plus élevé», et d'appuyer: «À ce stade aucune hypothèse, selon moi, y compris la plus "haute", liée au caractère commandité d'un assassinat de portée politique lié à la rancœur, au ressentiment, à la "haine" que certaines sphères entretenaient à l'encontre des membres du "commando Érignac", en particulier à l'encontre d'Yvan Colonna, ne peut être exclue».

Une histoire, jalonnée par «des morts violentes», «des actions "barbouzardes" dans lesquelles certaines officines et réseaux d'État étaient impliqués », « l'épisode des paillottes incendiées clandestinement par un groupe de gendarmes (GPS) piloté par le préfet Bonnet, dont l'objet était de conduire à un affrontement sanglant si l'affaire n'avait pas été dévoilée», «l'état d'esprit de rancœur» accumulé, tous ces faits d'histoire n'excluent «pas la thèse de l'action "barbouze", aggravé par une "haine" et logique de vengeance qui se cachait de moins en moins au fil du temps » suite à l'assassinat du préfet. De même que «une revendication démocratique et large, déjà existante depuis plusieurs années se faisait de plus en plus pressante autour de la demande de rapprochement des détenus corses », et que «Yvan Colonna était sorti de sa période de sureté en juillet 2021, rendant théoriquement possible un aménagement de peine». Jean Félix Acquaviva y voit là un évident contexte favorable à l'agression.

Le président cite encore les «zones d'ombre ou contradictions préoccupantes» des «comptes rendus écrits de l'agent de l'administration pénitentiaire des 11 mars 2022 puis du 21 mars 2022» évoquant «une conversation entre trois détenus, dont Franck Elong Abé, la veille de l'agression, soit le 1^{er} mars avec des menaces ("Je vais le tuer")», le logiciel Genesis, les informations portées qui n'y figurent pas, autant de «très grandes contradictions qui peuvent

laisser penser qu'il y ait pu avoir dissimulation ou effacement de données»: « Nous ne nous interdisons pas d'entamer une démarche judiciaire sur ce point précis par le biais de l'article 40 du code de procédure pénale pour solder cette question qui peut revêtir une grande importance pour la suite» déclare le président.

Et de conclure: «La Corse, son peuple, sa jeunesse, attendent la justice et la vérité». «La démocratie est le meilleur moyen de combattre pour atteindre l'idéal de justice. C'est aussi la volonté de démonter cela qui a animé notre action lors de cette commission. Sans détours ni faux-fuyants, et ce, même si la recherche de vérité peut s'accompagner de moments d'échanges tendus, vigoureux. La Démocratie se doit d'être exigeante au service de l'intérêt général. La Corse a droit à la Justice. Sur tous les plans. C'est dans cet esprit que nous œuvrons modestement. Je forme donc le vœu que pour notre Corse et les générations à venir vienne enfin le moment de la solution politique globale tant espérée. Respectueuse de sa langue, de sa culture, de sa terre, de sa volonté mainte fois exprimée par les urnes d'obtenir les moyens réels de maîtriser son avenir économique, social et culturel au cœur de la Méditerranée. Dans la Paix et la réconciliation ».

«Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu», Évangile selon Matthieu (5,9).

«L'art de la paix devrait s'enseigner. Des écoles de guerre il y en a partout tandis que des écoles de paix, je n'en ai jamais vues » Michel Rocard, Mes idées pour demain, mai 2000.

3. PNAT: Parquet national anti-terroriste.

^{1.} Composée de Jean-Félix Acquaviva, président ; Laurent Marcangeli, rapporteur ; Caroline Abadie ; Sabrina Agresti-Roubache ; Ségolène Amiot ; Bénédicte Auzanot ; Romain Baubry ; Ugo Bernalicis ; Mickaël Cosson ; Jocelyn Dessigny ; Pierre Dharréville ; Guillaume Gouffier Valente ; Meyer Habib (jusqu'au 3 février 2023) ; Sacha Houlié ; Philippe Juvin ; Mohamed Laqhila ; Emmanuel Mandon ; Élisa Martin ; Karl Olive ; Didier Paris ; Thomas Portes ; Angélique Ranc ; Cécile Rilhac ; Sandrine Rousseau ; Anaïs Sabatini ; Hervé Saulignac ; Sarah Tanzilli ; Cécile Untermaier ; Guillaume Vuilletet.

^{2.} La Commission d'enquête a formulé plusieurs recommandations en conclusion de son rapport. Nous en rendrons compte la semaine prochaine. Elles vont de la révision de la question du rapprochement familial pour les détenus corses à la nécessaire révision du statut de Détenu Particulièrement Signalés, en passant par la saisine du juge des référés, la clarification de la procédure d'orientation en Quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) à renommer en QERD (pour dangerosité), le statut de TIS (terroristes islamistes), les critères de classement d'un détenu au travail et les conditions de son maintien. notamment en cas de violence, une nouvelle doctrine d'emploi de la vidéosurveillance, une clarification de l'organisation et des relations des membres du renseignement pénitentiaire, celui-ci devant être un outil d'anticipation, prévoir un médecin psychiatre dans les groupes d'évaluation, notamment pour la dangerosité des détenus, intégrer à la lutte contre la radicalisation la préparation à la fin de peine, lutter contre les violences, mieux veiller à la santé mentale des détenus et à leur prise en charge psychiatrique, augmenter l'effectif des juges d'application des peines, notamment pour l'antiterrorisme.



Younous Omarjee sur le Pacte pour les îles

« Notre entreprise est historique »

Le 4 mai dernier, Younous Omarjee, député originaire de La Réunion, président de la Commission du développement régional (REGI) du Parlement européen, était en Corse pour évoquer les suites de son rapport adopté à une très large majorité en juin 2022 pour un Pacte des îles au sein de l'Union européenne. Arritti revient sur cet événement et les travaux qui sont menés par cette importante commission où siègent tous les députés insulaires, dont le député de la Corse François Alfonsi. L'avis de la Commission européenne pourrait être accéléré avec la présidence de l'Union que prendra l'Espagne le 1er juillet prochain. Pour Younous Omarjee, ce sera un acte «historique et fondateur».



Younous Omarjee.

uelles sont les raisons de votre présence à Aiacciu ce 4 mai?

Le moment est très important dans le marathon ouvert depuis des années pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous nous trouvons, d'une certaine manière, dans les derniers 100 mètres avant que ne s'ouvrent

de nouveaux marathons.

Permettez-moi de vous dire d'abord le poids de la Commission du développement régional, pour que vous preniez la mesure de l'importance des votes qui interviennent au sein de notre commission. Au moment de la crise du Covid lorsque les États se faisaient concurrence et que les régions d'Europe n'avaient pas les moyens de tempérer les impacts de la pandémie, c'est la Commission du développement régional qui a demandé à la Commission européenne le règlement REACT-EU que vous connaissez1. Et je crois que toute notre commission peut en être fière. Lorsqu'est intervenue la guerre en Ukraine, c'est notre commission qui a devancé la Commission européenne pour répondre aux défis de l'accueil des réfugiés ukrainiens. Et la Commission européenne a répondu à notre demande. Lorsque je suis arrivé à la présidence de la Commission du développement régional, nous avions deux priorités, la Méditerranée et les îles. Notre commission a honoré son engagement puisque notre collègue François Alfonsi a porté un rapport pour la Méditerranée, qui n'est pas sans lien avec le rapport sur les îles, et qui relance un processus politique qui était au point mort concernant la Méditerranée en Europe. J'espère que ce signal lancé par le Parlement européen sera entendu par le Conseil et par la Commission. Et puis, il y avait cette question véritablement prioritaire pour nous de relancer des propositions intégrées pour les îles européennes.

Comment a cheminé votre réflexion?

Nous sommes partis d'abord d'une analyse très globale. Le monde entier aujourd'hui accorde une importance nouvelle aux îles, et les îles du monde elle-même s'organisent. Elles jouent un rôle tout à fait nouveau sur la scène mondiale, compte tenu des enjeux géostratégiques, commerciaux, maritimes, militaires... Et il serait curieux que l'Union européenne ne regarde pas ces îles qui lui apportent tant si elle se pense en puissance. Et tout oblige l'Union européenne à se penser en puissance.

La deuxième constatation que nous faisons c'est que les îles européennes en tant que telles, n'ont pas bénéficié du traitement qu'elles méritent dans la prise en compte de leur particularité. La politique de cohésion n'est pas une politique uniforme qui s'applique de manière uniforme sur une diversité de situations géographiques, culturelles, économiques, etc. Notre politique de cohésion a vocation de plus en plus à faire du surmesure. Et ce surmesure il est demandé par les Traités. C'est l'article 174 du Traité, nous avons demandé à travers le rapport voté massivement par le Parlement européen que des dispositions particulières soient prises en compte pour que les îles soient mieux traitées et bénéficient d'un soutien supplémentaire.

Quel rôle a la Corse dans cette recherche de reconnaissance?

La Corse est force motrice de tout ce travail. Et ce depuis plus de 15 ans. C'est le résultat évidemment d'une série d'actions par d'illustres prédécesseurs dans cette assemblée de Corse, par Gilles Simeoni lui-même lorsqu'il était à la tête de la Commission des îles de la CRPM et puis de mon collègue François Alfonsi au Parlement européen par des rapports également qu'il a pu défendre au sein de notre assemblée.

Le moment est venu aujourd'hui pour que toutes ces propositions accumulées au fur et à mesure des années se concrétisent. Et je dois vous dire que nous sommes extrêmement heureux, extrêmement confiants.

Pour quelles raisons?

D'abord, entre le 19 juin 2022 et aujourd'hui, il s'est passé énormément de choses. Le vote de ce rapport a été un déclencheur. Non seulement en Corse, mais aussi dans bien des États de l'Union européenne. Après ce vote, l'Italie a constitutionnalisé l'insularité. C'est tout le travail de nos amis de Sicile et de Sardaigne pour obtenir une reconnaissance au plus haut niveau, et ils sont aujourd'hui dans l'action avec le gouvernement italien pour que cette constitutionnalisation se traduise dans les politiques nationales par un certain nombre de mesures. Il ne faut jamais oublier que cette bataille pour la prise en compte repose sur deux piliers qui marchent ensemble: un pilier européen bien sûr. Et un pilier dans les politiques nationales, c'est ce qui fait l'objet des discussions entre les îles et leur État membre respectif, y compris en Corse.

D'autres États ont emboîté le pas?

Le rapport a donné confiance à nos amis du Sénat espagnol pour adopter largement une résolution qui a été un message très clair adressé au gouvernement espagnol.

Et puis il y a ceux qui sont déjà sur le chemin. Je pense à la Croatie qui a une loi sur les îles et qui est avec nous dans la bataille pour la reconnaissance de la prise en compte concrète de mesures particulières pour leurs îles.

Tout ceci pour vous dire que, bien que les îles soient isolées d'un point de vue géographique, politiquement nous ne sommes pas isolés, et nous sommes de plus en plus forts. C'est pourquoi j'ai une très grande confiance pour que dans les mois qui viennent, et en particulier, au cours de la présidence espagnole, le Conseil européen à son tour envoie un signal vers la Commission européenne.

De quelle manière cela peut-il déboucher?

Le monde entier aujourd'hui accorde une importance nouvelle aux îles, et les îles du monde elle-même s'organisent. Elles jouent un rôle tout à fait nouveau sur la scène mondiale.



À la tribune aux cotés de François Alfonsi, en Corse, le 4 mai dernier pour évoquer son rapport sur le Pacte des îles au sein de l'Union européenne.

Nous parlons là de processus politiques. Notre objectif final c'est que les îles puissent bénéficier d'une intensité d'aides supplémentaire de la part de l'Union européenne, compte tenu de leurs particularités, éloignement, surcoûts etc, qu'elles puissent dans les règlements obtenir les dérogations qu'elles attendent. Ce sera le nouveau combat que nous mènerons dans le futur budget pluriannuel de l'Union et dans les futurs règlements. Nous y parviendrons si nous passons par ce chemin politique. Il y a une unité des îles, il y a un front des îles, il y a surtout une confiance retrouvée pour les îles à travailler ensemble, à faire des actions en commun. Et je veux saluer encore le rôle très important de la Corse, comme force motrice et comme centre de gravité de toute cette action.

Comment cela va-t-il se passer?

Il y aura un acte du Conseil en faveur des îles qui sera exprimé en juillet, et je pense qu'il y aura un acte de la Commission européenne avant la fin de l'année. Mais la balle sera aussi dans notre camp, en tant que législateur, au parlement, nous aurons à négocier les futurs règlements. Aussi les prochaines élections européennes seront très importantes. Les députés corses au Parlement européen auront une responsabilité dans la future législature car il leur appartiendra aussi de continuer à faire vivre ce qui a commencé à être construit au cours de cette législature.

Concrètement, que peut apporter ce rapport?

L'article 349, qui reconnaît les régions ultrapériphériques, permet tant de dérogations au niveau européen et tant d'avantages au niveau fiscal par exemple. L'ultrapériphéricité a été évoquée pour la première fois dans un rapport européen en 1979. Il y a eu ensuite sur la base de ce rapport, avant même l'inscription de l'article dans le Traité, un premier programme: le POSEIDOM². Et bien c'est exactement ce que nous

demandons dans le rapport que nous avons fait adopter. Nous disons qu'il est possible d'ores et déjà d'obtenir un programme POSEI, c'est-à-dire une politique agricole spécifique pour les îles. Pour la Corse par exemple et les îles européennes, qui doivent structurer leurs filières, qui doivent aller vers l'autonomie alimentaire, il est possible de bénéficier d'un soutien accru avec des règles, dérogatoires à la PAC. Voilà la force d'entraînement de ce type de rapport. Nous sommes sur une approche très concrète, pour que sur des questions de fiscalité, de désenclavement, de transport, de continuité territoriale, d'agriculture, de pêche, d'énergie etc, on puisse avancer plus rapidement vers l'autonomie énergétique, alimentaire, etc. Il y a une très grande cohérence entre ce combat mené en Europe et le combat que nous menons tous aussi auprès de nos États membres, puisque nous demandons la pleine autonomie et la pleine prise en compte des spécificités de îles dans les politiques nationales. En ce sens, je voudrais lancer un appel au gouvernement français pour qu'il se saisisse de nos propositions et appuie nos demandes auprès du Conseil et de la Commission européenne.

Vous parlez aussi du rôle des îles à l'échelle du monde?

Il y aura un sommet des îles du monde à Madagascar au mois de novembre prochain, et je suis certain que les îles européennes doivent trouver leur place aux côtés des petits États insulaires en développement. Parce que de la même manière que nous nous sommes en train de nous organiser en tant qu'îles européennes, nous devons nous organiser au niveau global et nouer des relations beaucoup plus fortes qu'aujourd'hui avec les îles du monde, parce que sur toutes les questions de biodiversité, d'impacts du changement climatique, des routes maritimes, de préservation d'un certain nombre de zones de paix à travers le monde, nous avons beaucoup de choses à partager.

En quoi les deux rapports de la commission, Pacte des îles et Stratégie macrorégionale en Méditerranée, sont-ils complémentaires?

Notre entreprise est historique. Nous sommes ici en Méditerranée. Il y a le travail de François Alfonsi pour la Méditerranée, et notre travail commun pour les îles de la Méditerranée essentiellement. Aujourd'hui, sous nos yeux, une nouvelle géopolitique est en train de naître avec un déplacement très clair vers les pays de l'Est et les pays du Nord. Parce que la sécurité et la souveraineté de l'Europe se jouent aussi dans ces pays. Et c'est notre responsabilité à nous, élus de France, d'Espagne, de Corse, etc., de ramener la Méditerranée au cœur des préoccupations. Je crois que tout ce travail que nous faisons pour les îles, avec la mise en perspective des dimensions internationales, le permet. Ce n'est pas un travail de recroquevillement, mais au contraire d'ouverture, d'intérêt partagé pour toute l'Union européenne.

Vous pouvez compter sur le plein appui de la Commission du développement régional, de François Alfonsi et de moimême, pour que nous avancions de manière sereine vers ce que nous avons demandé: la signature d'un Pacte des îles qui sera historique et fondateur dans cette histoire commencée il y a très longtemps.

^{1.} REACT-EU est un programme de l'Union européenne, dont l'objectif est de remédier aux dommages sociaux et économiques causés par la pandémie de COVID-19 et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. Il vise à mobiliser 47,5 milliards d'euros supplémentaires issus des fonds structurels pour la période 2021-2022, et à accroître la flexibilité des dépenses dans le domaine de la politique de cohésion.

^{2.} POSEIDOM programme d'action spécifique à l'éloignement et à l'insularité sous forme d'aides aux agricultures des départements d'Outremer, octroyé en 1981, plus tard élargi aux Açores, Canaries et Madère avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Union. En France, Saint-Martin est également concernée (OCEADOM).

Retraites, institutions, lutte contre la mafia

Le groupe LIOT en action



Le groupe Libertés Indépendants Outremer et Territoires, on le sait, a déposé une proposition de loi (PPL) pour abroger une partie de la loi sur les retraites. Elle sera examiné le 8 juin prochain et toute la macronie agite le landerneau, au point de mettre la pression sur les députés corses, en faisant du chantage au processus Beauvau... D'autres PPL sont en cours d'examen, et non des moindres, comme la PPL déposée par Jean Félix Acquaviva devant être soumise au Sénat. Le 8 juin également, c'est la PPL déposé par le député breton Paul Molac permettant aux habitants de Loire-Atlantique de choisir la région à laquelle ils seront rattachés. Des actions à suivre de près. LIOT compte 20 député(e)s venus de territoires différents, regroupés sur des valeurs et objectifs communs, comme celui de l'autonomie de la Corse. Les trois députés nationalistes corses, y sont très actifs et influents.

brogation du recul de l'âge de départ à la retraite

Présentée par Charles de Courson, cette proposition de loi tente de revenir sur le débat sur la réforme des retraites, en réclamant l'abrogation du recul de l'âge de départ à la retraite qui a tant fait polémique, et pour la tenue d'une grande conférence sociale pour reprendre le travail de réforme de manière plus démocratique. Bertrand Pancher, président du groupe Liot et député de la Meuse, explique: « Nous voulons voter contre l'augmentation de l'âge légal à la retraite, c'est la raison pour laquelle le groupe Liot a déposé une proposition de loi visant à abroger toute cette partie de la loi et organiser ensuite une grande conférence sociale de façon à identifier ensemble les moyens pour financer notre système de retraite demain. Nous le faisons parce que le parlement ne s'est jamais exprimé - nous sommes élus au suffrage universel direct, parce que cette loi est injuste et inefficace, et parce que nous voulons donner l'occasion d'une porte de sortie honorable au gouvernement et à sa majorité relative. Il faut sortir de ce chaos, c'est la raison pour laquelle cette PPL, je l'espère, sera adoptée le 8 juin prochain».

La Première ministre Elisabeth Borne a qualifié d'irresponsable cette tentative. «Irresponsabilité politique, mais qui a déclencé le 49.3?» a commenté Charles de Courson, «qu'est-ce que c'est que ces propos excessifs? Pour moi ça traduit une extrême fébrilité de la Première ministre et de la minorité présidentielle» commente le député de la Marne qui dit au contraire rechercher une issue à la crise provoquée par le gouvernement.

Nul doute que cette séance à l'Assemblée nationale sera très suivie... si elle parvient à être examinée! Les députés de la majorité présidentielle en effet font feu de tout bois pour déclarer anticonstitutionnelle la PPL, en continuant de faire ce qu'ils font depuis le début: détourner les textes législatifs pour imposer la réforme sans qu'elle soit soumise au vote de

l'Assemblée nationale! Ce 30 mai la commission des finances de l'Assemblée devait se prononcer sur la recevabilité de la PPL. Mais Liot ne s'avouera pas vaincu pour autant et le groupe est prêt à déposer une motion de censure «pour renverser complètement le gouvernement» dans le cas où «les droits de l'opposition sont bafoués» a averti Bertrand Pancher. À suivre.

La Loire-Atlantique est bretonne!

Paul Molac, député du Morbihan du groupe Liot vient de déposer une proposition de loi intitulée « Consultation des habitants d'un département sur le choix de leur région d'appartenance ».

« Vous savez tous comment sont découpés les régions » explique le député de la fédération Régions et Peuples Solidaires, proche de l'Union démocratique bretonne: «sur un coin de table, dans un bureau parisien» dit-il désabusé. Arbitrairement rattachée en 1956 aux Pays de la Loire alors qu'elle faisait historiquement partie de la Bretagne, la Loire-Atlantique revendique depuis son rattachement. «Les habitants de Loire-Atlantique voudraient être consultés sur leur appartenance à la région, en particulier revenir dans leur région d'origine qu'est la Bretagne. 10% du corps électoral ont demandé à pouvoir avoir une consultation populaire démocratique sur le département de Loire-Atlantique» explique encore Paul Molac.

«Ma PPL qui a été cosignée déjà par 25 députés de la région Bretagne à cinq départements, c'est-à-dire la région historique, n'a d'autre but que de leur offrir cette possibilité de pouvoir s'exprimer».

Tout ce qu'il y a de plus démocratiquement légitime!

Encore une PPL qui va fâcher le gouvernement avec le groupe Liot.

Lutte contre la criminalité organisée

Paul André Colombani a alerté le 8 mai le gouvernement contre les phénomènes mafieux, à l'occasion de la séance des questions orales. «L'infiltration de nos

sociétés par les réseaux criminels dépasse toutes les fictions » a alerté le député de la seconde circonscription de Corse du Sud, dénonçant les groupes mafieux «aujourd'hui sans limite en termes de financement, de projection géographique et de recours à la violence. Des pays frontaliers comme les Pays-Bas ou la Belgique constatent avec impuissance l'emprise grandissante de la MocroMaffia qui menace sérieusement leur fonctionnement démocratique. La Commission européenne s'est emparée du sujet et annonce vouloir légiférer en matière de lutte contre le crime organisé. La France n'est évidemment pas épargnée» dénonce encore le député corse qui interpelle le ministre sur trois mesures «réclamés par les collectifs antimafia», «la nécessaire évolution du statut du repenti», «la confiscation systématique des avoirs criminels», «une évolution législative inspirée des normes ayant déjà fait leurs preuves en Italie».

Le garde des Sceaux, Maître Dupond Moretti, a confirmé son intention de déposer un projet de loi: «Durant trop longtemps, nous avons négligé ces phénomènes criminels» a dit le ministre, «la réponse elle est triple. D'abord une réponse européenne, n'en déplaise aux eurosceptiques, enquêtes communes, Eurojust, E-Evidence*, sur lequel nous avons travaillé. Récemment, les enquêtes communes ont permis de démanteler les deux plus gros trafics de drogue de l'histoire. Deuxième volet, vous avez mille fois raison, il faut taper au portefeuille : la confiscation des avoirs criminels (...) Nous avons la possibilité aujourd'hui de confisquer des immeubles et de les distribuer à des associations caritatives», enfin, «Je vous annonce que d'ici la fin de l'année, un texte sera prêt sur cette question des repentis» a conclu le ministre.

On attend la suite législative annoncée.

* Eurojust: European Unioin Agency for criminal Justice, cooperation européenne dans le domaine de la justice.

EEvidence: coopération dans le domaine électronique pour lutter contre le crime.

8 • Arritti

Bien des Corses ont du mal à admettre cette évidence historique. Et pourtant un survol de la présence française depuis le 9 mai 1769 l'atteste sans aucun doute. Date qui vit la défaite des troupes de Paoli contre celles du Comte de Vaux, général d'un Roi absolu de droit divin. Puis la Corse est déclarée comme faisant partie de l'Empire...

La Corse, une colonie?

par Max Simeoni

a position de la Corse, proche de l'Europe du Sud l'empêche de penser à une indépendance qui serait une hypothèse non sécuritaire pour les États méditerranéens et d'abord pour ceux du sud et de l'ouest.

Cependant son statut réel est colonial. Il n'y a aucun hasard, aucune fatalité de l'Histoire.

D'abord un réservoir d'hommes. Il en faut pour encadrer le vaste empire colonial qui a pied sur tous les continents, sur bon nombre d'îles au nord et au sud du globe terrestre, parsemant les océans pour la défense des intérêts français impériaux, relais des navires (les transports aériens sont venus plus tard pour une part!).

L'île est vidée, en 1962 elle a 160.000 habitants, lorsque je visse ma plaque de médecin à Bastia. Elle voit arriver 18.000 Pieds-noirs, les rapatriés qui investissent la plaine orientale. Ils sont installés avec l'argent prévu du Plan du développement agricole pour l'agriculture de Corse. Les jeunes Corses sont écartés habilement par les technocrates (soit ils n'ont pas les connaissances d'un diplôme pour l'agriculture, soit ils n'ont pas de réserve pour payer les banques créancières...), les Pieds-noirs disposent de moratoires, de crédits spécifiques pour leur retour. Cette colonisation de l'île Darmanin est de retour, il va réunir pour discuter, attendons quelques heures pour savoir s'il y a du nouveau.

continue pour les intérêts de Paris et de l'Hexagone. Cette colonisation est consciente, voulue. Des documents en apportent la preuve.

L'ARC publie le rapport de l'Hudson Institute en 1973-74, qui a été commandité par la Datar pour évaluer les possibilité de développement de l'île et assurer le bien être de tous. Des quatre scénarios proposés par l'Hudson Institute, Paris a choisi le plus néfaste pour la survie du peuple corse. Il vise à faire disparaître tout lien d'un résident autochtone avec sa terre natale ou celle de ses parents et ainsi disposer d'un territoire développé au seul profit de la « métropole ». Le renouvellement de sa population rapide, (5.000 arrivants chaque année dont beaucoup restent), laissant les mains libres pour une économie au profit des plateformes d'achats et de redistribution de France, du port de Marseille notamment.

Résultat: la vie est plus chère même avec des productions

locales. L'île importe plus de 97% de tout ce dont elle a besoin pour se nourrir et s'habiller et elle est parmi les plus pauvres des régions de l'Hexagone.

L'ARC publie, lors de l'assaut des forces de l'État par plus de 1.500 gardes mobiles CRS à Aleria, le document COVIREP qui apporte la preuve de la main mise de quelques négociants Pieds-noirs qui se sont associés pour tirer parti de cette évolution des vins trafiqués et qui dominent un marché captif. Le préfet tente de discréditer l'ARC en disant que Jean Mannarini, dirigeant de l'ARC, était compromis dans la COVIREP car il faisait partie de la Maison Mattei que le financier Borghetti venait de racheter aux héritiers. Il ignorait que l'ARC détenait ce document. Il resta silencieux...

Après l'assaut d'Aléria, deux gendarmes morts, un militant avec un pied fracassé, on a entendu cette invocation «plus rien ne sera comme avant!» L'ARC, avec quelques militants, occupe la cave d'Aleria, une fabrication de vins spéculatifs, sur une latifundia de 600 hectares, l'État jacobin envoie une armée pour les encercler. Disproportionné!

Des statuts particuliers furent instaurés: Déferre, Joxe, Jospin, Caseneuve). Le Président Macron fût élu et fit une cérémonie à la mémoire d'Erignac, ce préfet assassiné dans la rue et sans garde du corps. Il imposa un

cérémonial humiliant à la délégation Corse et particulièrement à Gilles Simeoni.

Or toute la Corse avait défilé pour réprouver cet homicide.

Le jeune Président, nouveau en politique, pris une jaunisse de gilets jaunes à tous les ronds points. Il en perdit un peu de sa superbe!

Après l'agression mortelle contre Yvan Colonna, le risque d'émeute par les jeunes lycéens, les étudiants, etc., amena le pouvoir via Darmanin, ministre de l'Intérieur à offrir une discussion «sans tabou» pour trouver une solution avec la Corse. L'assassinat d'Yvan Colonna à la prison d'Arles des détenus sous haute surveillance a eu l'effet d'une bombe à retardement.

Le ministre Darmanin n'a pas de meilleurs arguments pour donner espoir, ne rien faire et recommencer.

La coalition des élus insulaires a du mal à assurer une cohérence face aux allées et venues du ministre. Elle semble en voie de dislocation car récemment le parti des républicains s'en est retiré et entend exprimer ses vues directement à Paris.

Darmanin est de retour, il va réunir pour discuter, attendons quelques heures pour savoir s'il y a du nouveau.

Ce qui me frappe, ce sont les deux lignes rouges à ne pas dépasser. L'une de ne pas sortir de la République, l'autre de ne pas instituer deux catégories de français sur l'île.

On va voir venir?



5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA

© 0965321690 - Fax: 0495316490 arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di:		
☐ 55 € UN ANNU/UN AN	☐ 34€ SEI MESI/SIX MOIS	☐ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER
Casata è Nome (nom et prén	om)	
Indirizzu (adresse)		
Mail è telefonu (e-mail et télép	phone)	

BUNAMENTU

Turquie, Espagne

Un bien maussade dimanche électoral

Turquie. La réélection de Recip Teyyip Erdogan était acquise depuis le premier tour où il avait déjà atteint un score de plus de 49%. Le ralliement du troisième homme, un nationaliste turc anti-kurde, ne pouvait qu'assurer sa réélection. Finalement il obtient 52,2% ce qui n'est pas un score flatteur. Mais il est suffisant pour obtenir de rester cinq ans encore à la tête de la Turquie.

Pour son opposant Kemal Kiliçdaroglu, le score final conforte sa démarche d'union démocratique plutôt largement soutenue, avec ses scores les meilleurs dans les régions majoritairement peuplées par les Kurdes. Mais il n'a pas réussi à enrayer la dérive autoritaire d'Erdogan, qui s'est exprimée durant toute la campagne par la monopolisation des médias à son profit, au point de fausser manifestement l'issue du scrutin. Que résultera-t-il de ce nouveau mandat de cinq ans pour celui qui règne en autocrate depuis vingt ans sur la Turquie? Sa difficile réélection montre qu'il est en perte de vitesse. Deux réactions sont possibles: le choix d'une certaine circonspection désormais dans les politiques à venir, ou au contraire, la fuite en avant. Ou encore les deux : plus de circonspection dans ses choix économiques qui ont troublé tous les experts internationaux, et causé une inflation extrême, et encore plus de férocité contre l'opposition interne, particulièrement contre le peuple kurde.

Le risque est réel d'une invasion turque dans le Kurdistan syrien et dans le Kurdistan irakien. La solidarité internationale n'en est que plus nécessaire pour sauver ce qui peut encore l'être des droits de l'Homme et de la démocratie au Moyen Orient.

Espagne. Commençons par la seule éclaircie offerte par les élections qui ont eu lieu dimanche en Espagne, élections régionales dans plusieurs autonomies du pays, et élections municipales. Elle nous vient de Galice où le Bloque Nacionalista Gallego d'Ana Ponton a obtenu des résultats remarquables. Trente mairies ont été gagnées par le parti indépendantiste membre de l'ALE, qui a fait d'importants gains en voix dans toute la Galice. Parmi elles, la mairie emblématique de Santiago de

Espagne: élections régionales Région gouvernée par... Parti populaire FRANCE (PP, conservateur) PP + Vox (extrême droite) Parti socialiste Barcelone (PSOE) PSOE + parti régionaliste Parti régionaliste ⊗ Ils ne votent pas dimanche Sources : commission électorale et médias espagnols

Les élections législatives en Espagne vont être capitales pour tous les partis de l'ALE et les autres partis nationalistes d'Espagne.



Compostela dont la future mairesse, Goretti Sanmartin, avait reçu notre délégation en septembre dernier avec Pierre Savelli, maire de Bastia.

Au Pays basque, où avaient lieu aussi les élections municipales, les nationalistes ont maintenu leur position dominante sur la scène politique de la communauté autonome d'Euskadi, avec un avantage à EH-Bildu qui a obtenu le plus grand nombre de conseillers municipaux désormais. Mais le PNV résiste bien, notamment dans sa place-forte de Biscaye.

Par contre, en Catalogne, les résultats sont décevants pour le mouvement indépendantiste dont toutes les composantes perdent du terrain. Cependant le coup est beaucoup moins rude pour Junts qui résiste bien, et dont le candidat à Barcelona. Xavier Trias, finit en tête du scrutin, avec une chance d'être élu maire. Par contre, ERC connaît un recul très important, passant de 800.000 à 500.000 voix entre deux scrutins comparables. L'abstention a été très forte. montrant désarroi du mouvement indépendantiste dans son ensemble.

Autre déception majeure, la défaite du gouvernement sortant des îles Baléares formé par une alliance entre la gauche (PS et Podemos) et les partis de l'ALE, Mès per Majorca et Mès per Minorca. Ceux-ci ont maintenu leurs sièges,

mais l'effondrement de la gauche radicale a permis la victoire de la droite Partido Popular allié à l'extrême droite Vox qui progresse aux Baléares comme dans l'ensemble de l'Espagne.

Dans de nombreuses autres régions d'Espagne, la gauche au pouvoir à Madrid a perdu les élections: Pays Valencien, Andalousie, etc. Aussi le premier ministre socialiste Pedro Sanchez a-t-il décidé de convoquer des élections législatives anticipées en juillet, quelques mois avant le terme prévu en décembre.

Ces élections législatives vont être capitales pour tous les partis de l'ALE et les autres partis nationalistes d'Espagne. ■ F.A.

COMMUNE DE PIANELLO AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - RECTIFICATIF -

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Pianello - Le Maire - Place de l'Église - 20272 Pianello - Tel : 04 95 39 61 33 - Fax : 04 95 39 61 31 Objet du marché : Travaux de revêtement de la voirie communale pour l'accès aux différents hameaux.

Date limite de réception des candidatures : **31 juillet 2023** (au lieu du 6 juillet 2023)

Renseignements, retrait du dossier de candidature : Pour tout renseignement technique, contacter Monsieur le Maire : pianello.mairie@wanadoo.fr ou aux heures d'ouverture de la mairie le lundi et le jeudi de 14h à 17h.

Maître Éric de LAGUERENNE SELARL EDL AVOCAT Avocat au barreau de BOURGES AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 6 mai 2023, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BASL

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Capital: 10.000 €

Siège social: RT 10 - 20230 TAGLIO-ISOLACCIO

Objet : l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la prise à bail, la gestion, la location, l'administration et à titre accessoire et exceptionnel la vente, de tous biens mobiliers et immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Gérants : Monsieur Johan MATTEI demeurant à TALASANI (20230), lieudit Valle Longhe

Cession de parts : soumise à l'agrément de l'AGE des

associés

Immatriculation: RCS de BASTIA

Pour insertion unique, La gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA
PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF:
FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION
PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD
DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 0965321690 • TÉL./FAX
0495316490 • ARRITTI2®WANADOO.FR • RÉALISATION
GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 0623294663 •
IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELI • BIGUGLIA 0495300180
• WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427082046 • ISSN 1262



FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Société STELLA DI L'ISULA, Société à responsabilité limitée au capital de 300 euros, dont le siège est à Pianottoli-Caldarello (20131) Bord de mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le nº 498 217 033,

à la Société A&J, Société à responsabilité limitée au capital de 200 euros, dont le siège social est à Pianottoli-Caldarello (20131), HLM 21, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 894 862 010, suivant acte sous seing privé en date à Pianottoli-Caldarello du 9 mars 2021.

Du fonds de commerce de restaurant saisonnier, situé à Pianottoli-Caldarello (20131), Bord de mer connu sous le nom de : "Stella di l'Isula".

A pris fin le 31 mars 2023 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis, signé A&J, le locataire-gérant.

Dénomination sociale : CONFORT 2B Forme : S.A.R.L.

Siège : résidence le Napoléon Bat C Rdc 20200 Ville di Pietrabugno Capital social : 500 euros SIREN 539 485 615 R.C.S.de Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social situé :

Résidence le Napoléon Bat C Rdc 20200 Ville di Pietrabugno

Résidence du Cap Bat C Rdc 20200 Ville di Pietrabugno L'article N°4 des statuts sera modifié.

Pour avis et mention, La gérante

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI Notaires Associées - Résidence U Principiu -9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59 office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 août 1992, suivi d'un codicille en date du 12 novembre 2010 : Monsieur Benoît CESARI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO (20000) avenue Président Kennedy Résidence Bellevue. Né à ASCO (20276), le 27 janvier 1936. Veuf de Madame Adeline Emma ROSELLO et non raidité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE) Site du Stilettu - 1180 Route A Madunuccia, le 2 mars 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maria SINIBALDI, Notaire associé à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani, le 25 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, susnommé, référence CRPCEN: 20047, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d' AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Maître Maria SINIBALDI

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 30/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **GEM DISTRIBUTION (SARL) -** ROUTE DE LA MER - 20270 ALERIA

ACTIVITE: LE COMMERCE DE GROS DE BOISSONS ALCOOLISEES ET NON ALCOOLISEES ET LA PRESTATION DE SERVICE, CE QUI COMPREND L'ACHAT DE PRODUITS CONDITIONNES, LA REPRESENTATION COMMERCIALE D'UNE MARQUE, LA VENTE, LA FACTURATION ET LA LIVRAISON RCS BASTIA B 892 323 163 - 2020 B 758

PAR JUGEMENT EN DATE DU 30/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE NEXUS SMART (SAS) - 6, RUE DE CASABIANCA - CHEZ MARC SIMEONI CONSULTING - 20200 BASTIA ACTIVITE : LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LE DEVELOPPEMENT, LA COMMERCIALISATION ET L'EXPLOITATION D'OBJETS CONNECTES, DE COLLECTEURS DE DECHETS INTELLIGENTS INDOOR ET OUTDOOR, PAR LA VENTE, LA LOCATION, OU EN EXPLOITATION DIRECTE ; LA COLLECTE, L'ACHAT ET LA VENTE DES OBJETS ET DECHETS CULLECTES RCS BASTIA B 812 801 710 - 2015 B 397

PAR JUGEMENT EN DATE DU 30/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE 2B ENERGY (SAS) - LIEU DIT SOVERTELLO - 20230 SAN-NICOLAO

ACTIVITE: ELECTRICITE RCS BASTIA B 807 516 398 - 2014 B 627

PAR JUGEMENT EN DATE DU 30/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE CINQUINI (SASU) - "L'ATELIER" ZI DE BASTIA - LIEU DIT PASTORECCIA - 20600 BASTIA ACTIVITE : BOULANGERIE PATISSERIE RCS BASTIA B 810 961 482 - 2015 B 229

PAR JUGEMENT EN DATE DU 30/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE I LEGNI DI CASTAGNICCIA (COIARLY) - HAMEAU DE PETRICAGGIO - 20229 NOCARIO ACTIVITE : VALORISATION DES BOIS LOCAUX ET EUROPEENS RCS BASTIA B 512 692 765 - 2015 B 1

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER



Vous pouvez vous abonner en ligne www.arritti.corsica/abbunamentu



n^u 2796 ◆ 25 di maghju 2023 ARIITI ◆ 11











